



COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

## COMMUNIQUÉ

---

**Diffusion immédiate**

Le Collège des médecins salue l'adoption des projets de loi n<sup>os</sup> 31 et 43

Montréal, le 17 mars 2020 – Le Collège des médecins du Québec salue l'adoption par le gouvernement provincial du projet de loi n<sup>o</sup> 31, modifiant principalement la *Loi sur la pharmacie*, ainsi que du projet de loi n<sup>o</sup> 43, modifiant la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*.

Au cours des derniers mois, le Collège a donné son appui à ces deux projets de loi. Il a travaillé étroitement avec l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin que de nouvelles voies de collaboration puissent se concrétiser au bénéfice de la population.

« Les nouvelles activités que les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées pourront respectivement exercer contribueront à améliorer l'accès aux soins de santé. Plus que jamais, les professionnels du réseau de la santé doivent unir leurs compétences pour fournir une offre de services bonifiée à la population québécoise », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

### À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : Leslie Labranche  
Relationniste de presse  
Collège des médecins du Québec  
Ligne médias : 514 933-4179  
Courriel : [media@cmq.org](mailto:media@cmq.org)